

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 42 (1904)
Heft: 34

Artikel: Promesse fallacieuse
Autor: F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-201431>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

cein on coffre, que crayo. Vo n'ai qu'à dèmandà on coffre et vo baillerant pràò cein que faut

Lo deçando d'apri, la Marienne trace pè Lozena avoué Louis à Greffié que l'allave menà on vi. Tandù que lo tserroton bèvessai quartetta apri sa patse, la fenna avai teri vè on bazà, dèmandà on coffre por son François.

Lo monsu que peinsève que l'ire on coffrefort que volliève clia fèmallà, va pè lo fond de sa boutèqua iò lài avai on moui de cliau quiessette ein fè, avoué dâi botons dzauno, ein loton: cein l'ire pardieu bin biau et bin solido.

— Ein faut-te on gros? que crie à la Marienne.

— Oh! pas quie tràò. l'è po François; n'è pas tant pansu, ma tot parai on bocon trapu, lài repond la fenna.

Et lo marchand sè peinsève: Clia fenna l'è on bocon tiura. Qu'è-te que cein po tère po ci coffre que François sai on pèclio à pas.

— Volliai-vo onna forta serraille? que lài dit encora.

— Porquie clia serraille?

— Mâ po qu'on ne vigne pas robâ cein que l'ai a dedein.

— Oh bin! accutâ monsu, lài a pas fauta de serraille. N'è pas pouâire qu'on mè robâ cein que mon pouro François lài vau mettre.

MARC A LOUIS.

Selon Saint-Lafontaine. — Un membre de la comission des écoles de R... inspectait la classe du village

Avant de se retirer, il exhorta les élèves au travail, et termina par ces mots son exhortation :

— Mes enfants, rappelez-vous toujours ces paroles de l'Evangile.

Travaillez, prenez de la peine,
C'est le fonds qui manque le moins.

Kirschwasser. — Ce mot, disait un instituteur à ses élèves, vient de deux mots allemands : *Kirsch*, qui veut dire *eau*, et *Wasser*, qui signifie *cerise*, d'où *eau de cerise*.

On n'a jamais tout. — « Eh bien, disions-nous à un paysan occupé à arracher les pommes de terre, vous êtes content, la récolte est belle, cette année, il y en a beaucoup et toutes sont de taille? »

— Peuh!... peuh!... faut pas tant crier, y en a pas mal, c'est vrai, et des grosses, mais vous voyez, mossieu, y en a point de petites pour donner aux porcs.

Promesse fallacieuse.

« 1000 francs de récompense à qui prouvera » que mes pilules à la gomme laxative de » bromure d'éthyle vulcanisé ne guérissent pas » la toux la plus opiniâtre. »

— M. Détyle, vous me devez mille francs. Voici une attestation parfaitement en règle prouvant que vos « pilules » n'ont eu aucun effet sur ma toux, et comme vous pouvez vous en convaincre, j'ai la poitrine irritée à fendre l'âme de Buridan (le malade possédait ses auteurs!).

— Comment donc, mon cher patient! Je n'ai qu'une parole, et mille francs je vais vous compter. Mais, à propos, dites-moi, combien avez-vous pris de boîtes?

— Deux, que voici, pour appuyer ma réclamation.

— Deux! Vous m'en direz tant, mon cher monsieur! C'est encore 998 boîtes que vous devez absorber avant de faire constater que mon délicieux béchique soit sans effet. Vous

en avez un fameux culot et une dose d'effronterie! Vous mériteriez que je vous dénonçasse à la vindicte!...

Assommé par le subjonctif et la menace de la vindicte, le malade spéculateur s'enfuit prestement, pendant que soliloque M. Détyle: « La boîte me revient à 20 centimes; je la vends 1 fr. 50 C'est encore 300 francs que je gagnerais s'il me fallait tenir mon engagement. » Et il retourne à son officine en grommelant: « Deux boîtes! Il a un fier toupet, cet en... rhumé. » F.

Là-haut

Nous tenons le fait suivant d'un de nos amis, à qui l'a conté récemment le pasteur en cause.

Un dimanche, à l'issue du service divin, le dit pasteur est abordé par un de ses paroissiens qui habite un hameau reculé, dans la montagne.

— Hé! bonjour, François. Vous vous êtes décidé à descendre au village?

— Eh ben, oi, monsu lo menistre, ye su veni vairè lo cousin Frédéric que brelantsivè du quoquè temps, et yé peinsa que volliavè assebin allâ ao pridzè. Vouaiquie l'affèrè.

— C'est une très bonne idée, mon cher ami. Et puis, comment ça va-t-il, là-haut? Vous n'êtes toujours pas marié?

— Mon té, na, monsu lo menistre. Ye su don adi avoué mon fratrè Djan, qu'a 'na fenna; le fa po lè duè.

Curieux état civil. — Un de nos lecteurs nous communique l'avis suivant, paru dans la *Feuille officielle* d'un canton voisin.

Bénéfice d'inventaire

de C.-A. B., fils de F. S. et de L.-G., née P., *célibataire, époux de F., née S., veuf en premières noces* de J.-M., née B., née le... février 18..., originaire de M., domicilié à M. où il est décédé le... juin 19... Inscriptions au passif de cette masse au greffe de la justice de paix de M., jusqu'au... septembre 19..., à 4 heures du soir.

Liquidation à M., le samedi... septembre 19..., à 2 ½ heures du soir.

Qué! papa, demandait, l'autre jour, à son papa le petit Paul, âgé de 3 ½ ans, en voyant passer un cheval roux: « Qué! ce coco, il a été longtemps à la pluie, qu'il est tout rouillé? »

E. R.

Contre les moustiques. — Une jeune femme de chambre anglaise se présente, la semaine dernière, dans un magasin de modes de Bex.

« Je vaôlai de la mausseline por faire on mousquetaire, por mettre sur le lit de Made-mezele.

(Authentique).

ED. C.

Y brûle.

C'était jadis la coutume, dans nos campagnes, que les garçons aillent, le soir, en tout bien tout honneur, veiller dans les chambres des filles.

Un soir, la fille du syndic de P... avait la visite d'un jeune homme du village qui ne lui était pas indifférent et qui, d'ailleurs, la payait de retour.

Mais cette « fréquentation » se faisait en cachette du syndic; il destinait à sa fille un autre « parti ».

Tandis que les deux amants devisaient de leurs projets d'avenir, le « candidat paternel » frappe tout à coup aux volets:

— Hé, Louise, ouvre, c'est moi.

— Je ne peux pas à présent, répond Louise, toute tremblante.

— Pourquoi?

— Parce que...

— Ouvrez, je te dis, on je dépends le volet.

— Y ne manquerait plus que ça. Attends donc un moment, je vais ouvrir.

Alors, en toute hâte, la jeune fille fait entrer son amoureux dans sa garde-robe, dont elle ferme la porte à clef.

Ce ne fut pas long, certes, mais cela le fut assez pour le soupirant qui attendait au dehors. Impatienté, il frappe encore une fois au volet, en criant:

— Ouvrez donc, Louise, quand je te dis qu'y brûle!

— Comment, y brûle? Où? exclame la jeune fille, en se précipitant vers la porte.

Le garçon enfermé dans la garde-robe avait tout entendu et croyait réellement que la maison était en feu. Il faisait des efforts vains pour sortir de sa prison. Inutile; la porte était solide et la serrure tenait bon.

Alors, désespéré, il se mit à crier de toutes ses forces:

« Sauvez les meubles!... Sauvez les meubles! »

Le style télégraphique. — Un maître d'hôtel avait besoin de truites pour un grand dîner. Il envoya son garçon au télégraphe et celui-ci expédia la dépêche suivante: « Monsieur... comestibles, Lausanne. Si vous truite, gardez-moi ».

Une assistance nombreuse et choisie se pressait hier, vendredi, au Palais de Rumine à l'occasion du « Vernissage » (inauguration) de la **VIII^e Exposition nationale des Beaux-Arts**. On y remarquait M. Ruchet, délégué du Conseil fédéral, des membres du Tribunal fédéral, les autorités cantonales et communales, la presse, nombres d'exposants, enfin, attrait précieux, beaucoup de dames.

Les éloges sont unanimes, aussi bien à l'égard des œuvres envoyées par nos artistes, qu'à celui de l'organisation et de la disposition admirables de l'exposition. On ne pouvait, il est vrai, trouver cadre plus favorable que les salles spacieuses, claires et très élégantes du palais de la Riponne.

Il y là 318 peintures à l'huile, 73 aquarelles, 60 pastels, 38 gravures et lithographies, 61 sculptures médailles, etc., 7 œuvres d'architecture, 64 objets d'art décoratif.

Certainement l'Exposition des Beaux arts de Lausanne, qui durera jusqu'au 30 octobre, aura un très grand succès.

KURSAAL. — Malgré les chaleurs exceptionnelles, malgré l'émigration estivale, les *Variétés* de Bel-Air n'ont pas fermé. Et bien des personnes leur savent gré de cette fidélité au poste, parmi les étrangers de passage et surtout parmi les citadins, très nombreux, qui, eux aussi, ont pour consigne de rester quand même. Ils se consolent le soir, à Bel-Air, des rigueurs du sort et, grâce à des spectacles très intéressants et très variés, finissent même par oublier leur infortune.

La livraison d'août de la **BIBLIOTHÈQUE UNIVERSELLE** contient les articles suivants:

Qu'est-ce que la matière? par Henry de Varigny. — Ames cévenoles. Roman, par J. Hudry-Menos (Quatrième partie). — Un Vaudois à l'armée d'Espagne, d'après les souvenirs inédits du lieutenant Jean-David Maillefer, 1809-1813, par Frédéric Barbey (Seconde et dernière partie). — La poésie d'hier, par Henry Aubert. — Dans les Hautes-Alpes du Valais, par Edouard Monod-Herzen (Seconde et dernière partie). — Pitié de femme. Roman, par Manuel Gouzy (Seconde partie). — Chroniques parisiennes, anglaise, russe, des Pays-Bas, suisse-allemande, scientifique, politique. — Bulletin littéraire et bibliographique.

Bureau de la *Bibliothèque universelle*:
Place de la Louve, 1, Lausanne.

La rédaction: J. MONNET et V. FAVRAT.

Lausanne. — Imprimerie Guillaud-Howard.